

La «diplomatie tranquille» a fait avancer le Québec sur la scène internationale

— Gil Rémillard

■ QUÉBEC — La pratique de la « diplomatie tranquille » aura permis au Québec de faire un pas en avant sur la scène internationale. La province

**GILBERT BRUNET
et MARIO ROY**

de notre bureau de Québec

aura en effet obtenu de jouer au Sommet francophone un « rôle plus élaboré » que celui jadis assumé au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

C'est ce qu'estime le ministre des Relations internationales et des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard.

Dans une entrevue à LA

PRESSE, le ministre a parlé du Sommet francophone, et de la place que le Québec s'y est taillée, comme d'un « grand événement dans l'histoire de la diplomatie ».

M. Rémillard faisait alors la comparaison avec ce qui avait été négocié lors de la création de l'ACCT (mars 1970) et de l'entente de participation Canada-Québec (octobre 1971). En plus de l'adhésion des états souverains, on avait prévu le statut de « gouvernement participant » dont s'était prévalu le Québec.

« À l'Agence, le Québec n'avait pas droit de vote, tandis qu'au Sommet, il n'y a pas deux catégories de participants : le Québec se prononcera, votera sur des résolutions », a dit le ministre des Relations internationales.

Et il y a en plus une chose dont Gil Rémillard semble très fier : le premier ministre du Québec sera le dernier à prendre la parole, pendant dix minutes, à la cérémonie du clôturé du Sommet francophone.

Pour en arriver là, l'approche de la « diplomatie tranquille » - le mot est du ministre - utilisée par les négociateurs québécois a été faite de souplesse, comme l'a déjà indiqué le premier ministre Robert Bourassa.

Souplesse dans les négociations à trois niveaux - sherpas, ministres, premiers ministres - qui ont précédé le Sommet. Il y a eu des discussions « vigoureuses », avoue M. Rémillard, sur

quelques-uns des 200 points dont a parlé l'ambassadeur du Canada à Paris, Lucien Bouchard.

« Nous avons hérité d'une entente conclue pendant la campagne électorale. Mais dans ces domaines-là, comme l'a dit M. Bouchard, il faut savoir qu'il y a le texte... et il y a la pratique. Et à plusieurs occasions, on aurait pu dire : là, il y a impasse », décrit le ministre.

Cette souplesse, donc, Gil Rémillard la définit comme une attitude d'esprit « capable d'évaluer le contexte fédéral : pour nous, on ne met pas en cause l'existence d'un gouvernement qui est souverain, et d'un gouvernement d'une province qui est un état fédéré. Et quand on

parle d'international, c'est une réalité qui s'impose ».

Dans cette lignée, M. Rémillard se dit heureux de la présence du Nouveau-Brunswick au Sommet francophone, ajoutant que le Québec avait offert à la province voisine « toute sa collaboration ».

Cela, estime quand même le ministre, n'entre pas en contradiction avec la réalité des droits historiques, socio-politiques et juridiques du Québec, société distincte. Et M. Rémillard préfère ajouter : « Avant de crier victoire, attendons le Sommet pour voir ce que ça va donner... »

Néanmoins, les dieux sont avec le Québec sur au moins un point : l'ordre du jour de l'événement.

Les discussions portant sur la politique internationale - compétence exclusive du Canada - seront réduites au minimum. « C'est une décision très sage : si on se met à condamner Haïti, qu'est-ce qu'on peut dire de tel ou tel autre pays ? Le concept des droits humains qu'on peut avoir est peut-être différent dans bien des domaines... Cela ne

veut pas dire que le Sommet ne devrait pas adopter une résolution pour condamner l'apartheid, comme le Commonwealth l'a fait, comme les Nations-Unies l'ont fait », prévoit le ministre.

Quoi qu'il en soit, cela a pour effet de dégager du temps pour parler de coopération culturelle et technique, sujets de prédilection pour le Québec, qui trouve en cela des alliés objectifs chez les gouvernements des pays en voie de développement.

« La préoccupation des états qui seront au Sommet de la francophonie, c'est de développer un véhicule de communication pour améliorer leur situation économique. Pour eux, le français est un atout et une possibilité de communiquer sur le plan international. Ils se disent : ou bien le français nous donne les mêmes moyens que la langue anglaise, ou bien on va aller du côté de la langue anglaise. C'est pas pour le plaisir de parler français, c'est un espoir de développement », affirme M. Rémillard.

Le Québec, donc, tombe pile : ses contributions principales porteront sur la coopération en matière d'énergie, et (dans le domaine de l'informatique) sur les logiciels et la terminologie ainsi que sur le transfert et la gestion de l'information scientifique.

« On va discuter comment nous pouvons coopérer en fonction de ce que nous avons en commun : la langue. Comment nous pouvons développer des marchés. Et il ne s'agit pas seulement de bâtir des barrages, c'est aussi avoir un marché de 100 millions de personnes au lieu de six millions pour le logiciel, pour le livre et tout ça. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les relations économiques se font dans un cadre culturel », conclut le ministre des Relations internationales.